

**ASSOCIATION CENTRE CULTUREL  
JACQUES TATI**

Rue du 8 Mai 1945

80090 AMIENS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

*Thomas HENOCY, Président*

*le 8 Juin 2024*



Monsieur Alexandre COLAS  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

*SIRET: 303 543 417 000 24<sup>1</sup>*

**Centre Culturel Jacques Tati**  
rue du 8 mai 1945 - 80090 AMIENS  
Tél. 03 22 46 01 14  
contact@ccjt.fr - www.ccjt.fr

Aux membres de l'association,

## **1-OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Culturel Jacques Tati relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2-FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

**4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES  
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX  
COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



**5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES  
A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS

Le 24 Mai 2024

Monsieur Alexandre COLAS

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie  
Régionale d'AMIENS

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN 2023	ACTIF				PASSIF	
	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
	Montant Brut	Amortissements	Montant Net	Montant Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>	4 735,00 €	4 735,00 €				
<b>IMMO. CORPORELLES</b>						
Outilage						
Inst. gén. agencement Tati	12 160,57 €	7 402,99 €	4 757,58 €	6 279,68 €		54 886,61 €
Inst. gén. Agenc. Pagode	19 046,50 €	2 896,50 €	16 150,00 €			-3 668,48 €
Inst. gén. Agenc. Activités						1 908,88 €
Matériel Bureau	27 260,60 €	17 452,50 €	9 808,10 €	12 822,14 €		15 244,90 €
Matériel Secteur Activités	65 040,72 €	60 744,85 €	4 295,87 €	7 957,08 €		15 244,90 €
Matériel et Mobilier Théâtre	26 508,21 €	16 944,77 €	9 563,44 €	12 343,68 €		40 395,89 €
Mobilier	10 374,32 €	8 649,92 €	1 724,40 €	1 992,09 €		24 062,00 €
Matériel Musique	20 336,48 €	19 810,12 €	526,36 €	720,71 €		20 383,00 €
Matériel Rotary	5 307,44 €	5 307,44 €				-59 783,93 €
						12 571,38 €
Parts sociales	152,50 €		152,50 €	156,00 €		
Cautiion	156,00 €		156,00 €			
<b>TOTAL</b>	191 078,34 €	143 944,09 €	47 134,25 €	42 271,38 €		88 002,28 €
	191 078,34 €	143 944,09 €	47 134,25 €	42 271,38 €		88 002,28 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Avances et acomptes						
Usagers et comptes rattachés	2 807,00 €		2 807,00 €	7 489,00 €		16 547,92 €
Autres débiteurs	83 942,30 €		83 942,30 €	83 133,52 €		77 318,83 €
<b>TOTAL</b>	86 749,30 €		86 749,30 €	90 622,52 €		
Disponibilités	176 338,00 €		176 338,00 €	130 716,79 €		
<b>TOTAL</b>	176 338,00 €		176 338,00 €	130 716,79 €		93 886,75 €
Charges constatées d'avance	5 573,12 €		5 573,12 €	7 657,39 €		76 827,67 €
<b>TOTAL</b>	5 573,12 €		5 573,12 €	7 657,39 €		
	268 660,42 €		268 660,42 €	228 996,70 €		170 694,42 €
<b>TOTAL II</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	459 738,76 €	143 944,09 €	315 794,67 €	271 268,08 €		271 268,08 €

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	CHECK NO.	BANK	INITIALS
10/15/12	DEPOSIT	1000.00		WELLS FARGO	
10/16/12	PAYROLL	500.00	1001	WELLS FARGO	
10/17/12	RENT	200.00	1002	WELLS FARGO	
10/18/12	UTILITIES	150.00	1003	WELLS FARGO	
10/19/12	SALES	300.00	1004	WELLS FARGO	
10/20/12	DEPOSIT	1000.00		WELLS FARGO	
10/21/12	PAYROLL	500.00	1005	WELLS FARGO	
10/22/12	RENT	200.00	1006	WELLS FARGO	
10/23/12	UTILITIES	150.00	1007	WELLS FARGO	
10/24/12	SALES	300.00	1008	WELLS FARGO	
10/25/12	DEPOSIT	1000.00		WELLS FARGO	
10/26/12	PAYROLL	500.00	1009	WELLS FARGO	
10/27/12	RENT	200.00	1010	WELLS FARGO	
10/28/12	UTILITIES	150.00	1011	WELLS FARGO	
10/29/12	SALES	300.00	1012	WELLS FARGO	
10/30/12	DEPOSIT	1000.00		WELLS FARGO	
10/31/12	PAYROLL	500.00	1013	WELLS FARGO	



COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Rémunération des services		176 507,99 €	162 020,29 €
<b>dont</b> participation des usagers		110 251,49 €	110 856,33 €
Entrées spectacles		21 499,00 €	26 384,00 €
Autres		44 757,50 €	24 779,96 €
Subventions d'exploitation		633 149,28 €	594 741,20 €
Cotisations		5 988,00 €	5 844,00 €
Autres produits		0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL I</b>	<b>815 645,27 €</b>	<b>762 605,49 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats		176 899,95 €	188 273,02 €
Autres charges externes		80 750,27 €	104 136,91 €
Impôts et taxes		12 720,00 €	11 283,00 €
Salaires et charges sociales		497 801,89 €	496 568,63 €
Dotations aux amortissements		9 918,56 €	11 480,74 €
Dotations aux provisions			
Autres charges		10 422,26 €	11 197,29 €
	<b>TOTAL II</b>	<b>788 512,93 €</b>	<b>822 939,59 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>27 132,34 €</b>	<b>-60 334,10 €</b>
Produits Financiers III		374,41 €	128,01 €
Charges Financières IV			
Produits Exceptionnels V		3 128,23 €	12 699,86 €
Charges Exceptionnelles VI		28 726,10 €	11 048,86 €
	<b>DEFICIT ou BENEFICE</b>	<b>1 908,88 €</b>	<b>-58 555,09 €</b>



ANNEX 100

THE STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS, this 10th day of August, 1998, before me, the undersigned authority, personally appeared \_\_\_\_\_, known to me to be the person whose name is subscribed to the foregoing instrument, and acknowledged to me that he executed the same for the purposes and consideration therein expressed.

## **ANNEXE 2023**

Au bilan, avant la répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total est de : 315 794.67 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de : 1 908.88 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Les notes n° 1 à 8 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.**

**ANNEXE**  
**AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**  
**01/01/2023 AU 31/12/2023**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES :**

Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions, changement de méthode, dérogations, informations complémentaires pour donner une image fidèle Note n°1

Compléments d'informations relatifs au Bilan, et au Compte de Résultat

1. Etat de l'action immobilisé	Note n°2
2. Etat des amortissements	Note n°3
3. Etat des provisions	Note n°4
4. Etat des stocks	N/A
5. Fonds Dédiés	Note n°5
6. Etat des échéances des créances et des dettes	Note n°6
7. Informations et commentaires sur :	
1 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	N/A
2 Réévaluation	N/A
3 Frais d'établissement	N/A
4 Frais de recherche appliquée et de développement	N/A
5 Fonds commercial	N/A
6 Intérêts sur immobilisés	N/A
7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant	N/A
8 Différence d'évaluation sur éléments de l'actif circulant	N/A
9 Avance aux dirigeants	N/A
10 Charges à payer	Note n°7
11 Charges et produits constatés d'avance	Note n°8
12 Charges à répartir sur plusieurs exercices	N/A
13 Composition du capital social	N/A
14 Parts des bénéficiaires	N/A
15 Obligations convertibles	N/A
16 Ventilation du Chiffre d'Affaires	N/A
17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	N/A

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

8. Crédit-bail	N/A
9. Engagements financiers	N/A
10. Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A
11. Effectif moyen	Note n°9



## ANNEXE – Note n°1

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque élément, soit 3 ans pour les logiciels et 3 ou 7 ou 10 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Les Subventions sont constatées comptablement en fonction des périodes de réalisation convenues avec les financeurs, des produits à recevoir, des produits constatés d'avance ou des fonds dédiés sont constatés en fin d'exercice pour tenir compte du décalage chronologique susceptible d'intervenir entre les mouvements financiers et les dates des exercices comptables.

## ANNEXE - Note n°2

### ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir détail sur le tableau page 5

## ANNEXE - Note n°3

### ETAT DES AMORTISSEMENTS

Voir détail sur le tableau page 6.

## ANNEXE - Note n°4

ETAT DES PROVISIONS	Montant Début EX.	Augmentation	Diminution	Montant Fin EX.
Provision pour risques & charges	0	0	0	0.00
Provision indemnités retraite	88 002.28	10 726.10	0	98 728.38
Provision Remb Activité Covid -19	0	0	0	0.00
Provision risque URSSAF / Covid	0	0	0	0.00

## ANNEXE - Note n°5

### FONDS DEDIES

Subvention DRAC 2023 d'un montant de 18 000 euros  
(Pierre Rollin 2023/2024)  
Action pour 2024 (avril 2024 à juillet 2024)

## ANNEXE - Note n°6

### ETAT DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

1) CREANCES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Actif circulant	- Usagers et comptes rattachés	2 807.00	2 807.00		
	- Autres créances	83 942.30	83 942.30		
<b>TOTAL</b>		<b>86 749.30</b>	<b>86 749.30</b>		

2) DETTES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Emprunts et dettes assimilés Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales					
		28 971.88	28 971.88		
		82 887.43	82 887.43		
<b>TOTAL</b>		<b>111 859.31</b>	<b>111 859.31</b>		

## ANNEXE - Note n°7

### CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales

## ANNEXE - Note n°8

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges d'exploitation pour un montant de **5 573.12 €**

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de la participation des usagers pour la période de janvier à juin 2024 et payée en 2023 pour un total de 69 872.63 €,  
des entrées spectacles 2024 payées en 2023 pour un total de 354 €  
Soit un total de **70 226.63 €**

## ANNEXE - Note n°9

### EFFECTIF EN 2023

Personnel salarié : 32 (Dont 23 temps partiel)  
Heures sur l'année : 19 511  
Total effectif moyen : 12  
EFFECTIF AU 31/12/2023 : 32



## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

2023	Valeurs brutes début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 735.00	0	0	4 735.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL I</b>	<b>4 735.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 735.00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations .générales, agencement. divers	182 789.15	17 000.00	13 754.31	186 034.84
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL II</b>	<b>182 789.15</b>	<b>17 000.00</b>	<b>13 754.31</b>	<b>186 034.84</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés	0	152.50	0	152.50
Prêts				
Autres immobilisations financières	156.00	0	0	156.00
<b>TOTAL III</b>	<b>156.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>308.50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 680.15</b>	<b>17 152.50</b>	<b>13 754.31</b>	<b>191 078.34</b>



## ETAT DES AMORTISSEMENTS

2023	Amortis. au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Amortis. à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 735.00	0	0	4 735.00
Avances et acomptes				
<b>TOTAL I et II</b>	<b>4 735.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 735.00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations générales, agencement. divers	140 673.77	9 919.36	11 383.24	139 209.89
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL III</b>	<b>140 673.77</b>	<b>9 919.36</b>	<b>11 383.24</b>	<b>139 209.89</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>145 408.77</b>	<b>9 919.36</b>	<b>11 383.24</b>	<b>143 944.89</b>

# Valorisation 2023

## Centre Culturel Jacques Tati

Le Centre Culturel Jacques Tati bénéficie de la mise à disposition des locaux par Amiens métropole. Cela représente 2 000 m<sup>2</sup>, composé d'un théâtre de 200 places avec 4 loges et un stockage, de 7 salles d'activités, de 4 bureaux, de 3 halls d'accueil, d'une salle de pause et de locaux techniques.

Amiens Métropole est propriétaire du matériel technique, du mobilier acheté avant 2014 et mis à disposition de l'association.

Amiens métropole prend en charge le chauffage, l'électricité, l'eau et les maintenances techniques (3 ascenseurs, extincteurs bloques de secours, portes automatiques, élévateurs, nettoyage terrasse).

Amiens métropole prend également en charge des frais de petites fournitures pour le théâtre à hauteur de 1 300 euros par an.

Des travaux sont réalisés régulièrement pour maintenir et améliorer l'état du bâtiment. En 2023, ont été réalisés le remplacement de l'éclairage par du LED au théâtre, du changement d'une porte d'accès au théâtre et d'une porte du SAS d'accueil et de petites interventions pour se mettre aux normes de sécurité (commission de sécurité) des petites interventions (chasse d'eau, électricité...) sont également faite régulièrement.

12 administrateurs consacrent du temps à la vie de l'association. 7 réunions ont eu lieu en 2023. Le président passe une fois par semaine pendant deux heures pour faire le point sur l'avancement des projets et signer les chèques, les ordres de virement...

Les administrateurs participent ponctuellement à des temps forts, 5 temps en 2023.

De plus en plus d'habitants participent à la vie de l'association, une quinzaine en 2023.

Nous estimons à 500 heures de bénévolat pour l'année 2023.